

Conseil d'établissement

Jeudi 23 novembre 2021 - 19h00
Salle polyvalente – école du Préambule

Procès-verbal de la rencontre

Nom	Présence	Fonction	Nom	Présence	Fonction
Monsieur David Cousineau	x	Parent	Madame Annie St-Georges	x	Enseignante
Madame Véronique Bibeau	abs	Parent	Madame Marie-Ève Gariépy	x	Enseignante
Madame Isabelle Héroux	x	Parent	Madame Mylène Corfield	x	Enseignante
Madame Mélanie Venne	x	Parent	Madame Sophie Perreault	x	S. de garde
Madame Anne-Julie Cyr	x	Parent	Madame Caroline Rochon	x	Directrice adjointe
Madame Lyne Beaudoin	x	Parent	Monsieur Dominic Subranni	x	Directeur

1. Vérification du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour

CE-008-231121

Marie-Ève Gariépy propose l'adoption de l'ordre du jour avec deux modifications :

- 1- Ajout au point 8: Journée pédagogique du 31 janvier
- 2- Remplacement du point *Conseil d'administration* par *Patinthon*.

Adopté à l'unanimité

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 28 octobre 2021 (Suivi Code de vie et photos scolaires)

CE-009-231121

Mme Isabelle Héroux propose l'adoption du procès-verbal

Adopté à l'unanimité

- Comité code de vie : La première réunion se tiendra la semaine prochaine le 1^{er} décembre. Mme Beaudoin n'était pas certaine de pouvoir se libérer. Mme Cyr se montre intéressée d'y participer.
- Photos scolaires : Au dernier CÉ, il y avait un intérêt à contacter Créations MissKit pour souligner certains irritants vécus cette année dont le non-respect de l'horaire proposé ainsi que la piètre qualité des photographies. Mme Cyr s'est montrée volontaire à la contacter. Elle va également contacter d'autres photographes pour obtenir des offres de services.

3. Parole au public : aucune demande

4. Planification demande au Plan québécois des infrastructures par Mme Annie Fournier, directrice Service des ressources matérielles

Mme Fournier nous informe sur la demande faite au PQI (Plan québécois des infrastructures). Il y a eu un dépôt pour la construction d'une école secondaire et de 3 nouvelles écoles primaires de 23 classes dont une sur le territoire de Saint-Charles-Borromée. Lorsqu'une demande est faite, il faut considérer plusieurs éléments dont :

- 1- la capacité d'accueil ;
- 2- la vétusté des bâtiments ;
- 3- le portrait démographique.

La réponse peut prendre un an à obtenir. Mme Gariépy se demande si le CSS prendra en compte les lacunes des nouvelles constructions pour les constructions futures. Mme Fournier répond par l'affirmative. Mme Héroux se questionne à propos de l'emplacement prévu pour les nouvelles constructions. Mme Fournier mentionne que pour déterminer le lieu des nouvelles écoles, il faut collaborer avec les villes mais que, généralement, il n'y a pas de soucis à cet effet.

5. Règles de régie interne – Adoption

CE-010-231121

Mélanie Venne propose l'adoption des *Règles de régie interne* telles que présentées au dernier CÉ.

Adopté à l'unanimité

6. Budget

- Budget CÉ fonctionnement
M. Subranni mentionne qu'il y a un budget non transférable de 530\$/an pour le CÉ.
- Budget aide aux parents – Mesure 15024 (3 062,00 \$)
On nous présente la mesure 15024 considérée pour l'aide aux parents. Cette année le budget est plus grand que les années précédentes soit de 3 062,00\$. Le CÉ doit être consulté afin de trouver un sujet pertinent qui pourrait faire l'objet d'une conférence adressée aux parents comme dans les années précédentes. S'il venait à rester des sous, la différence peut être transférée à des mesures dédiées. Mme Héroux mentionne avoir apprécié la formule visioconférence. D'un autre côté, Mme Corfield a mentionné la possibilité de faire une conférence sous forme hybride. Aucune décision n'a été prise. Nous remettons ce sujet à l'ordre du jour du CÉ pour le mois de janvier.

7. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement

Calendrier • Webinaires offerts • Cahier pour les nouveaux membres

La direction réitère le bien fondé et la facilité de la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement. Il y aura des points statutaires pour les prochains CÉ afin que les nouveaux membres se forment au même rythme et puissent poser des questions advenant des points plus ou moins clairs.

8. Service de garde

CE-011-231121

- Ouverture en cas de tempête

À la suite du sondage auprès des utilisateurs du service de garde, 78 parents ont répondu être intéressés à utiliser le SDG en cas de fermeture d'école pour cause de tempête de neige. La direction mentionne que l'école est un service à la population et considérant qu'il y a des besoins en ce sens, un service sera organisé dans la mesure du possible en priorisant les éducatrices volontaires et en veillant à la sécurité de tous notamment en ce qui a trait au déneigement. Dans les faits, le contracteur responsable du déneigement est dans l'obligation de passer déneiger. La présence d'un concierge serait aussi souhaitable. On mentionne également que nous sommes sur un territoire hospitalier dont les employés ne peuvent s'absenter. Une proposition est faite d'ouvrir le service de garde lors des journées de tempête et de présenter une demande pour qu'il y ait un concierge ou un tiers dans le but d'assurer et de veiller à la sécurité de tous.

Adopté à l'unanimité

CE-012-231121

- Journée pédagogique du 31 janvier

Le SDG aimerait faire une sortie (la première depuis plus d'un an) à 45 Degrés Nord à Saint-Calixte. Il y aurait un service de garde pour les élèves qui ne participeraient pas. La proposition de Mme Perreault est de facturer, aux parents intéressés, le coût de l'activité de 16,55 \$ en plus des frais réguliers de 8,55 \$. Les frais de transport (approx. 345 \$ par autobus) seraient assumés par le SDG. Les DILS pourraient participer selon des modalités à déterminer. S'il y a des conditions météorologiques dangereuses, l'annulation le matin même n'entraîne pas de frais. Le CÉ autorise ce projet.

Adopté à l'unanimité

9. Consultation article 96.22

CE-013-231121

« Le directeur de l'école, après consultation du conseil d'établissement, fait part à la commission scolaire des besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école. »

Cette consultation sert principalement à vérifier s'il y a des travaux urgents à effectuer qui n'ont pas été considérés pour l'état du parc immobilier. Il n'y a pas nécessairement de retour auprès de la direction. Le CÉ est consulté et se montre en faveur des deux demandes faites pour les besoins d'amélioration, transformations et rénovations majeures.

Adopté à l'unanimité

10. Comité parents

La CREVALE sollicite la participation de parents volontaires. En effet, l'organisme mène une enquête sur les besoins ressentis au niveau du soutien aux parents. On propose de publier cette invitation sur le site web de l'école.

11. Patinthon

CE-014-231121

Mme Rochon rappelle la tenue du patinthon en janvier 2020. Un peu plus de 10 000 \$ avaient été amassés et ont servi à bonifier l'offre éducative. Les missions de cet événement étaient de

mener une campagne de financement, de favoriser les saines habitudes de vie et d'impliquer les parents.

Cette année, la direction aimerait reconduire l'événement sous la même forme en respectant les normes sanitaires en vigueur à ce moment. On aimerait que le patinthon s'inscrive dans un ensemble avec le carnaval et les cours d'éducation physique à la patinoire. Il est important d'en parler, en ce mois de novembre, afin de prévoir la remise des enveloppes.

Il a été souligné que le concept d'enveloppes d'argent était plus ou moins sécuritaire. Dans le but d'abolir la manipulation d'argent, il a été proposé d'utiliser un site transactionnel comme *GoFoundMe*.

Il est proposé d'organiser un patinthon en 2022 afin d'amasser des fonds pour les activités de l'école, comme déjà vécu en 2020 et en fonction des contraintes.

Adopté à l'unanimité

12. Organisme de participation de parents

L'O.P.P. a proposé à la direction de décorer les entrées de l'école du Préambule. La direction accepte.

13. Correspondance – Crevale : déjà traité dans le point 10.

14. Point à l'étude: aucun

15. Varia

16. Prochaine rencontre 25 janvier 2022 à 19 h

17. Levée de l'assemblée

CE-015-231121

Mme Venne propose la levée de l'assemblée à 21 h 05.

Adopté à l'unanimité

David Cousineau
Président

La réussite scolaire...
c'est notre devoir!